

M. BENNETT : Si la Chambre y consent je modifierai ma motion et aux mots "devrait être composé entièrement" je substituerai les mots, "devrait être composé principalement". Je suis prêt à accepter la suggestion de l'honorable député et de modifier ainsi ma motion.

M. THOMPSON : Je crois que c'est au ministre de la Milice et de la Défense que l'honorable député devrait adresser sa demande, et je veux continuer mes remarques car il ne reste plus que deux ou trois minutes avant qu'il soit six heures. Je veux dire que non seulement nous avons les soldats qui ont combattu en Afrique, mais nous avons aussi ceux qui ont combattu dans le Nord-Ouest et contre les Fénéniens. Il y a encore dans la milice active plusieurs bons soldats qui ont combattu contre les Fénéniens. J'en ai dans mon propre régiment et s'il y avait dans la milice plusieurs qui n'ont jamais demandé à aller en Afrique du Sud, je défie les honorables députés de la gauche à dire que c'est la lâcheté qui les en a empêchés. Ils ne se sont pas offerts à aller en Afrique pour la bonne raison que dans la plupart des cas ils étaient retenus au pays par des obligations qui les empêchaient de s'enrôler. Et, cependant, depuis plusieurs années donnent leurs services à la milice du Canada et ont rendu possible l'envoi en Afrique de ces contingents qui ont jeté tant de gloire sur nos armes. Cette motion propose d'ignorer trente mille hommes de milice active canadienne. Elle propose, par exemple, que dans le beau comté que mon honorable ami (M. Bennett) représente on ne choisisse que parmi huit ou dix hommes et que l'on exclue quatre cents qui ont pourtant bien servi le pays dans les rangs de la milice. Dans mon propre régiment une quinzaine environ se sont offert de servir et ont accepté du service en Afrique, mais il en reste quatre cents autres, et pour ma part je ne consentirai jamais à laisser adopter une motion de ce genre qui empêcherait ces braves d'être de ceux qui iront aux fêtes du couronnement, voyage dont l'honorable député de Simcoe-est a parlé avec si peu de respect comme d'un voyage de plaisir.

M. A. BRODER (Dundas) : L'honorable député (M. Thompson) a voulu donner trop de mérite aux différents corps de milice, parce que, comme question de fait, un très grand nombre des soldats qui sont allés en Afrique n'appartenaient pas du tout à la milice.

M. THOMPSON : Quatre-vingt-dix pour cent y appartenaient.

M. BRODER : J'en connais plusieurs qui n'appartenaient à aucun corps de milice.

M. HEYD : Combien ?

M. BRODER : L'honorable député est si faible en chiffres qu'il est inutile d'essayer à compter avec lui. Il ne serait pas du nombre quand même. Je ne crois pas que vous

deviez réunir ce contingent dans lequel il y aura des soldats de cinq pieds de hauteur et les autres six. Je crois que la question du physique et de l'apparence compte autant que la bravoure dans une occasion de ce genre. Les Canadiens seront fiers de voir leur pays représenté par des hommes de belle apparence à cette cérémonie, et pour cette raison on doit donner un peu de latitude pour faire un choix. Un petit homme sera quelquefois un aussi bon soldat, mais il ne serait pas un échantillon avantageux du physique de la race canadienne. Je ne dis pas cela parce que je suis de haute taille, mais j'éprouverais un certain orgueil à savoir que le Canada serait représenté dans ce contingent par des soldats de haute taille et d'apparence athlétique. Pour cette raison nous devrions modifier cette résolution. Nous pourrions donner une chance aux hommes de petite stature plus tard, mais pour le moment donnons-le aux hommes grands.

M. F. B. WADE (Annapolis) : Je veux rappeler le fait qu'à part les contingents qui sont allés en Afrique, plusieurs de nos jeunes Canadiens ont servi l'empire dans l'armée impériale. Aujourd'hui, je crois, va défilé de la ville d'Halifax au comté de Kings, que l'honorable ministre de la Milice représente, le cortège funèbre du jeune lieutenant Beverley Webster, autrefois du Kings Own Regiment (fils de l'adversaire de l'honorable ministre de la Milice aux dernières élections) jeune officier qui a perdu la vie au service de son pays dans l'armée impériale où il avait obtenu sa commission par l'entremise de l'honorable ministre de la Milice, si je ne me trompe. Deux ou trois autres citoyens d'Halifax ont perdu la vie au service de l'armée impériale. Je puis donner les noms du jeune lieutenant Wood, et du lieutenant Hensley qui ont sacrifié leur vie pour leur pays pendant la guerre sud-africaine, et nous ne devons pas oublier que ces jeunes gens ont jeté un nouvel éclat sur le nom du Canada. Je ne vois pas la nécessité de passer une résolution pour dire qu'une branche particulière du service militaire devrait être exclusivement bien représentée dans le contingent qui sera envoyé aux fêtes du couronnement. Je puis dire aussi que les neuf dixièmes du régiment qui est en ce moment en garnison à Halifax seraient heureux si on leur permettait d'aller en Afrique du sud.

Le MINISTRE DE LA MILICE : Ils ont offert leurs services.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. WADE : Ils ont tous offert leurs services et il y en a des mille et des milliers dans notre milice canadienne qui voudraient aller en Afrique du sud où mon honorable ami le député de Victoria (M. Hughes) est allé, et qui feront autant d'honneur au pays qu'il a fait lui-même. Il n'est donc pas juste de faire des restrictions au sujet de ce contingent d'honneur. Je crois que nous pou-